

20210197

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ 2021N35

RB

*Portant interdiction de stationnement sur le parking de la salle Symphorienne.*

Le Maire de la commune d'EXCENEVEX,

VU les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tous les véhicules sur le parking de la salle Symphorienne, pour permettre le bon déroulement de la réunion publique qui se tiendra le samedi 17 juillet 2021 à 10h00.

*A R R E T E*

ARTICLE 1 - Le samedi 17 juillet 2021 de 09h00 à 13h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking de la salle Symphorienne, afin de permettre le bon déroulement de la réunion publique.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie et devant la salle Symphorienne.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Haute-Savoie
- Monsieur le Capitaine de Brigade de Gendarmerie de DOUVAINNE / BONS-EN-CHABLAIS
- Messieurs les Agents de police pluricommunale
- Monsieur le responsable des Services techniques d'EXCENEVEX

A EXCENEVEX, le 15 juillet 2021

Le Maire

Chrystelle BEURRIER

